

Compte-rendu du conseil d'école du 08/11/18

Date : 08/11/18

Durée : 2h

Enseignants présents :

- | | |
|-------------------|--------------------------|
| - C. Charrier CPA | - I. Grange CE2B |
| - C. Lancre CPB | - E. Marcelin CM1A |
| - F. Karoyan CE1A | - M. Nominé CM1B |
| - A.M Michon CE1B | - M. Féquant CE2B – CM1B |
| - I. Fiquet CE1C | - C. Lafite CM2A |
| - B. David CE2A | - K. Leinen CM2B |
| - A. Guyot BD | - C. Marquand Rased |

Représentants de parents d'élèves :

Pour la FCPE : Mme Pecqueur, Mme Masset, Mme Asifatu, Mme Billet, Mme Bardou
Pour l'API : Mme Pierre , Mme Voisin

Représentants de la Municipalité :

C. Chabrier adjointe au maire aux affaires scolaires et à la petite enfance.
Sylvie Aubert, conseillère municipale

Absents excusés :

O. Hodges Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Dourdan
A. Parent , psychologue scolaire – Mme Bachoffer , maître G du RASED
Mme Balaska : APAF

Ordre du jour :

- 1) Le conseil d'école : attributions et fonctionnement. Examen et validation du règlement intérieur.
- 2) Le réseau d'aide : son champ d'actions ; ses interventions.
- 3) Bilan de la coopérative scolaire.
- 4) L'éducation à la sexualité à l'école élémentaire : présentation des actions sur l'année.
- 5) Bilan de la rentrée 2018 et préparation de la prochaine rentrée scolaire.
- 6) Divers.

Tour de table : présentation des différents membres du conseil.

1) Attributions et fonctionnement du conseil d'école

- **Son cadre institutionnel** : rappel de sa durée de constitution, la fréquence de ses réunions, sa composition, de la distinction entre voix délibératives et voix consultatives.
- **Ses attributions** : énumération des points sur lesquels le conseil d'école peut être informé, consulté, et sur lesquels il peut donner son accord et être décisionnaire.
- **Son fonctionnement interne** : procédure d'invitation, de soumission du compte-rendu et de sa diffusion une fois validé.

- Validation du règlement intérieur 2018/2019 :

Des modifications sont proposées par l'équipe enseignante. Elles concernent :

- le point I article 2 : modification des jours et horaires de classe.
- le point II article 4 : utilisation du téléphone portable et de tout autre équipement terminal de communication électronique (téléphones de toute générations, montres connectées, tablettes...).
- Les représentants de parents d'élèves et la mairie n'ont pas souhaité apporter d'autres modifications.
- Le règlement intérieur 2018-2019 est soumis au vote. Il est validé à l'unanimité.
- Il sera mis en ligne sur le site de l'école, les familles en seront avisées par le biais du cahier de liaison qui devra être signé pour attester de la prise de connaissance du nouveau règlement. Les éléments modifiés figureront en italique.

2) Le réseau d'aide : son fonctionnement, ses interventions.

Présentation du fonctionnement du réseau par Mme Marquand.

- Sa composition : des psychologues et enseignants spécialisés.
- Le type d'aides apportées:
 - Mme Marquand assure les aides à dominante pédagogique. Elle intervient 2 fois 45' par semaine auprès de 5 élèves de CP en lecture/écriture et 3 fois 45' par semaine auprès d'élèves de CE1 (4 élèves en lecture et 3 en mathématiques). Les prises en charge de CE2 ne sont pas autorisées cette année.
 - Mme Bachoffer assure les aides à dominante rééducative. Cette aide s'adresse aux enfants qui sont empêchés d'apprendre et de penser du fait de leur comportement, qui éprouvent des difficultés à répondre aux attentes et aux contraintes de l'école. C'est une difficulté massive et durable qui peut se traduire par de l'agitation, de l'inattention, de l'opposition mais aussi par des difficultés relationnelles (grande timidité, inhibition, manque de confiance en soi...). L'aide peut être apportée individuellement ou en petit groupe, pendant 45 minutes, une fois par semaine. Elle offre un temps d'expression à l'enfant par le biais de supports non-scolaires. Cette aide a pour objectif de restaurer chez l'enfant la confiance et le désir d'apprendre. L'aide rééducative se fait avec l'accord des parents et si possible avec leur concours. 4 élèves de CP sont pris en charge une fois par semaine.
 - Mme Parent, psychologue scolaire, a repris ses fonctions. Elle se focalise, pour le moment, sur les urgences n'ayant pu être traitées l'année dernière.

3) Bilan de la coopérative scolaire – changement de mandataire

- **Présentation du bilan établi au 31/08/18 :**

Les principaux postes de recettes : subvention de la caisse des écoles, dons des familles, kermesse, photographie scolaire, ...

Les principaux postes de dépenses : sorties scolaires, achat d'albums, amélioration du cadre de vie, achat de matériel pour la fête d'école, adhésion et assurance à l'OCCE.

Solde au 31/08/18 : 1 419.10€ .Le bilan a été validé par un représentant de parent d'élèves.

4) L'éducation à la sexualité BO du 12/09/18

L'éducation à la sexualité se trouve à l'intersection des champs biologiques, psycho-émotionnel et du juridique et social.

Elle vise à développer chez les enfants des savoir être et des comportements respectueux et responsables. Elle doit permettre de leur apporter des informations objectives et des connaissances scientifiques adaptées à leur âge et leur faire acquérir des compétences dans les relations à eux-mêmes et aux autres.

Les thèmes retenus par l'équipe enseignante parmi les actions possibles sont :

Pour le 1^{er} trimestre : Apprendre à se respecter et à respecter autrui -> prendre soin de soi, de son corps ; respecter la sphère privée, l'intimité d'autrui.

Pour le 2^{ème} trimestre : Respecter autrui avec ses différences, qu'elles soient liées à l'apparence ou au handicap.

Pour le 3^{ème} trimestre : Engager une action autour de l'égalité filles/garçons -> travail autour des espaces et jeux de cour.

Pour les CM2 : Intervention de la BPDJ « mon corps m'appartient » + intervention de l'infirmière scolaire en fin d'année scolaire (la puberté et les changements induits).

5) Bilan de la rentrée 2018

- Accueil en musique pour fêter, tous ensemble, le plaisir de se retrouver à l'école: Le 03 /09/18 à 13h30, les élèves ont repris plusieurs chants étudiés l'année précédente, sous la direction de Mme Tertrais, intervenante musique qui les avait fait répéter le matin même.

- Installations informatiques -> installation d'un VPI en CE1A et d'un autre en CM2A.

Fournisseur : Videosynergie. L'équipe enseignante remercie la commune pour ces financements.

- Ascenseur : Ce dernier n'a pas été installé durant les congés d'été en raison de difficultés à trouver une entreprise de maçonnerie. A ce jour, rien ne permet de garantir un démarrage des travaux avant les prochaines grandes vacances. L'école souligne la nécessité d'être informée suffisamment en amont afin de pouvoir anticiper la gestion la plus appropriée de l'enfant en situation de handicap moteur qui est actuellement scolarisée au 1^{er} étage.

- PPMS : Actualisation annuelle à partir de la nouvelle maquette académique.

Préparation de la rentrée 2019


Les prévisions d'effectifs avec la simple bascule annuelle portent l'effectif à 265 élèves, ce qui correspond au seuil de fermeture.

Ces prévisions ne reflètent pas l'évolution probable des effectifs à la hausse en raison des divisions de terrains et constructions en cours sur différents hameaux de la commune.

Mme Chabrier explique qu'à ce stade de l'année, la commune ne dispose pas de données précises concernant les arrivées possibles. M. Lecresseveur sera l'interlocuteur de l'école pour affiner ces prévisions durant l'année. Mme Grange insiste sur la nécessité d'anticiper au maximum cette rentrée, tant matériellement qu'au niveau organisationnel. Tout changement important par rapport à cet effectif prévisionnel doit impérativement lui être très rapidement signalé pour remontée à l'Inspection.

6) Divers

Dates des prochains conseils : jeudi 21/02/19 et vendredi 7 juin de 18h30 - 20h30

<p>Fait à : Forges-les-bains</p> <p>Le : 16/11/18</p>	<p>La secrétaire de séance Marnie Féquant</p>	<p>La Directrice de l'école Grange Isabelle</p> 
---	--	--